

Le 25 mars 2010

« Seniors en Vacances, facteur de bien-être et de prévention »

L'ANCV - Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public dont la mission unique est de favoriser le départ en vacances pour tous. Elle a développé le programme « Seniors en Vacances », soutenu par le secrétariat d'Etat au Tourisme. Ce programme est une offre de séjours à vocation sociale qui vise à lutter de façon préventive contre la solitude et l'isolement des personnes âgées. En 2009, plus de 14 000 retraités de 60 ans et plus en ont bénéficié.

A l'occasion du Salon des Seniors, l'ANCV a organisé, le 25 mars 2010, une conférence réunissant Philippe Kaspi - *Directeur Général de l'ANCV*, Claude Périnel - *Directeur de l'Action Sociale de la CNAV*, Anne Saint-Laurent - *Directrice de l'Action Sociale de l'AGIRC et de l'ARRCO*, le Docteur Philippe Dejardin - *Directeur du centre de prévention de Troyes, Médecin coordinateur des centres de prévention Agirc-Arcco* et Julien Faucher - *Responsable Développement de Cap' Vacances*, animée par Dominique Ktorza, *Directrice des Politiques Sociales de l'ANCV*, sur le thème : **Seniors en Vacances, facteur de bien-être et de prévention.**

Les effets néfastes de l'isolement

« Bien vieillir » n'est pas une évidence même si cette notion paraît légitimement naturelle. C'est un équilibre qui doit s'établir dans les nécessités physiologiques (régime alimentaire - activité sportive), mais aussi dans les nécessités psychologiques car bien trop souvent le lien social est rompu au moment de la retraite.

Associant rencontres avec un médecin gériatre et un psychologue, les bilans (environ 10 000 par an) organisés dans les centres de prévention dont s'occupent les fédérations AGIRC ARRCO permettent de faire le point à la fois sur la santé, les activités quotidiennes et la situation psychique des bénéficiaires. Le Docteur Philippe DEJARDIN, *Directeur du Centre de prévention de Troyes*, précise que ce sont avant tout des conseils qui sont prodigués aux personnes rencontrées, et que 43 % d'entre elles ont d'ailleurs avoué avoir modifié leur comportement suite à ces entretiens (chiffre 2008). Il constate également que ces rendez-vous, renouvelables tous les 2 ou 3 ans, permettent de distinguer les personnes souffrant d'isolement. Situation complexe et sournoise, l'isolement (à ne pas confondre avec la solitude) a plusieurs conséquences sur la personne :

- une mémoire qui s'atténue par manque de stimulation ;
- des carences alimentaires liées à une routine alimentaire, provoquant un déséquilibre et une baisse de forme musculaire ;
- un repli sur soi faute de contacts personnels, pouvant parfois déboucher sur une dépression ;
- de plus, le fait de s'isoler, de perdre ce contact social nécessaire, peut engendrer une dégradation de l'image de soi.

De ce fait, tous les dispositifs qui sortiront ces personnes de chez elles et leur permettront de rencontrer et de retrouver « l'autre », ne peuvent être que bénéfiques pour lutter contre le processus de vieillissement.

➔ **L'ANCV développe des séjours associés à des formations de conseil et de prévention - pour sensibiliser les seniors aux thèmes de la santé, la nutrition, la**

mémoire- toutes animées par des organismes agréés. Rompre la solitude et l'isolement, offrir du bien être, allier plaisir et prévention, tels sont les objectifs de « Seniors en Vacances ».

Préserver le lien social

Pour l'AGIRC et l'ARRCO, développer la prévention pour bien vieillir et éviter une rupture sociale est une action majeure de leurs orientations sociales. Comme le rappelle Anne SAINT-LAURENT, *Directrice de l'action sociale, l'AGIRC et l'ARRCO* ont organisé des actions à destination de leurs retraités, y compris après 80 ans. Car, comme elle le souligne, « il n'y a pas d'âge au-delà duquel le lien social n'a plus d'importance ».

Depuis 2004, le service « Sortir Plus » permettant aux personnes de plus de 80 ans d'obtenir l'aide d'une personne pour les accompagner hors du domicile a été mis en place. Souvent autonomes chez elles, ces personnes craignent parfois de sortir par peur de tomber dans la rue ou parce qu'elles n'ont pas les moyens de se déplacer sur des courtes distances. Financé par l'intermédiaire du CESU, ce service leur offre la possibilité de sortir à nouveau de chez elles en toute confiance et sécurité.

► Au même titre que cette opération, « Seniors en Vacances » permet aux seniors de sortir de chez eux à l'occasion de séjours de vacances de 5 jours / 4 nuits ou 8 jours / 7nuits, leur permettant de renouer des liens sociaux mais également de s'évader en toute sécurité.

En décembre 2009, une enquête réalisée par l'ANCV a permis de relever que **28 % des seniors ayant répondu (âge moyen : 70 ans) n'étaient jamais partis en vacances.** 78 % ont réalisé des activités en groupe et 52 % ont gardé des contacts avec d'autres participants, confortant l'impact des vacances sur la vie sociale de nos aînés. 97 % des partants souhaitent renouveler leur séjour. Au-delà de ce constat, pour 73 % d'entre eux les séjours ont eu un effet certain sur leur état de santé, réaffirmant ainsi l'action préventive des vacances sur le bien-être des personnes.

Identifier et aider les personnes en situation de fragilité, de précarité

Dans la mise en place du programme « Seniors en Vacances », l'ANCV travaille particulièrement en collaboration avec la CNAV afin de déceler, et ainsi aider, les personnes fragiles financièrement et socialement.

Comme le rappelle, Claude PERINEL, *Directeur de l'action sociale de la CNAV*, l'action sociale de l'Assurance retraite intervient au profit de quelque 350 000 retraités du régime général de la sécurité sociale en situation de fragilité économique ou sociale, en particulier en raison des incidences de leur isolement, de leur état de santé ou de leurs ressources.

Une étude du CREDOC réalisée à l'initiative de la CNAV montre que ces retraités présentent un profil comportant des éléments de fragilité significatifs. C'est ainsi que 70 % d'entre eux sont seuls, 51 % sont veufs et 60 % vivent avec moins de 1 000 euros par mois. Comme le confirment des travaux similaires réalisés au niveau européen, cette étude montre qu'il s'agit d'une population en situation de précarité.

Les interventions à domicile sont fondées sur l'évaluation de la situation des retraités et tiennent compte de leur situation personnelle, mais aussi de leur entourage et des caractéristiques de leur logement. Ce cadre général permet de mettre en œuvre des solutions plus diversifiées favorisant non seulement le

maintien à domicile mais aussi le développement de liens sociaux en dehors du domicile, dans une perspective de prévention de la perte d'autonomie.

C'est dans ce contexte que la CNAV a tenu à s'associer au programme « Seniors en Vacances », car en fonction de l'évaluation personnalisée du retraité, une aide des caisses régionales peut être mobilisée pour participer à la réalisation d'un séjour.

La CNAV est également très attentive à la nécessité de réaliser une évaluation des politiques publiques, telles que l'ANCV souhaite les mettre en œuvre pour son programme. C'est le sens

de l'engagement pris par la CNAV, dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2009-2013, de procéder à une étude d'impact de sa politique de prévention.

➔ En 2009, 72% des 14 000 retraités partis avec l'ANCV étaient **éligibles à l'aide financière** (non imposables) : à ce titre, 50% des frais de leur séjour « Seniors en Vacances » ont été pris en charge, soit une aide de 150 ou 180 euros (hors transport). Les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie ayant recours à un accompagnant ou aidant familial bénéficient également de l'aide financière de l'ANCV.

Des vacanciers comme les autres

Julien FAUCHER, *Responsable du Développement chez Cap'Vacances*, fait un constat très positif de ces séjours. D'une part, les séjours « Seniors en Vacances » sont devenus une composante à part entière de l'offre printemps-automne proposée par Cap'Vacances vers des destinations mer, campagne et montagne. D'autre part, ce programme bénéficie d'activités complètes et de qualité adaptées à la population des seniors et leur permettant de participer, au même titre que n'importe quel vacancier, à des visites, des animations, des soirées proposées par les structures touristiques les accueillant. Entre activités sportives douces, visites culturelles, découvertes du terroir, les seniors peuvent ainsi profiter pleinement de leurs vacances, dans des conditions normales de confort et d'accueil.

Cap'Vacances fait également partie des premiers sites à accueillir le nouveau programme Seniors en Vacances qui offre la possibilité aux grands-parents de partir avec leurs petits-enfants, dans le but de consolider ou retisser des liens.

Enfin, les seniors partant avec ce programme sont accueillis et encadrés comme tous les autres clients avec lesquels ils partagent leur séjour. Au sein de cette mixité, ils (re)découvrent (certaines personnes ne sont jamais parties en vacances) le plaisir de partager et de discuter. Au même titre que les personnes en activités, les seniors ont besoin de vacances, leur redonnant, jour après jour, tonus et vitalité.

➔ Soucieuse de **partager les mêmes valeurs** dans le champ du social, l'ANCV a construit un partenariat avec des établissements touristiques pouvant accueillir (hors juillet et août) les seniors dans le cadre des programmes groupes ou individuels. Ce partenariat est établi sur la base d'un **cahier des charges qualitatif** fixant les obligations tant dans le domaine de l'accueil, des prestations que dans le domaine de l'accessibilité en particulier pour les personnes en perte d'autonomie.

Ainsi 13 des 193 destinations proposées sont classés Tourisme et Handicap.



En 2009, la signature de **585 conventions** avec les collectivités territoriales et les associations porteuses de projet a permis à **14.200 retraités** de partir en vacances, soit 5 fois plus qu'en 2008. Soutenu par le Secrétaire d'Etat au Tourisme, « Seniors en Vacances » est appelé à un large développement avec à terme l'objectif de **100 000 départs**. C'est pourquoi, au-delà de l'accessibilité aux groupes constitués par les porteurs de projet, l'ANCV permet également aux individuels de s'inscrire au programme.

Toutes les informations et les modalités d'inscription au programme
Seniors en Vacances

www.ancv.com

Pour les groupes : via les porteurs de projet

Pour les particuliers : en utilisant le numéro magique Azur :

 N° magique Azur 32 40 dites "Seniors en Vacances"
APPEL LOCAL

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public fondé en 1982 et placé sous la tutelle du ministre de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi et du secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation. Elle a pour mission sociale le développement de l'accès aux vacances pour tous. Elle s'appuie sur deux piliers : le Chèque-Vacances destiné aux salariés du secteur public et privé (3,2 millions de bénéficiaires) et des programmes d'action sociale au profit des publics en difficulté : familles notamment monoparentales, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées (130 000 personnes sont parties en vacances en 2009).

Contact ANCV
Joëlle Muzeau
T : 01 34 29 53 53
jmuzeau@ancv.fr

Contacts presse AB3C
Stéphane Barthélémi
Annie Blin
T : 01 53 30 74 00
stephane@ab3c.com